

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 13 JANVIER

Nous lisons dans le *Courrier anglais* : On annonce de nouvelles faillites dans le commerce des soieries. Celle qui a été déclarée vendredi présente un passif de 3 à 400,000 liv. st. (10 millions de fr.) Si en survenait d'autres, il y aurait lieu de concevoir les plus vives alarmes, à cause de la masse énorme de capitaux engagés dans cette branche importante de notre industrie nationale, dont la ruine pourrait être complète si deux ou trois grandes maisons venaient à manquer.

En 1835, 7,958 bâtimens ont apporté à Londres 2,298,812 tonnes de charbon, et en 1836, 8,162 navires en ont apporté 2,398,352 tonnes.

Le prix du charbon de terre a baissé à Londres, et les approvisionnements y sont considérables, ce qui fait encore espérer une forte diminution.

L'INFLUENZA.

Les détails que nous apportent les journaux anglais sur la maladie régnante sont vraiment affligeants; et ce n'est pas seulement à Londres qu'elle sévit. Nous nous bornerons à citer l'article du *Morning-Herald* :

« L'influenza, dit ce journal, s'est montré avec une grande intensité à Edimbourg. Il n'est presque pas de maisons, où il n'y ait eu quelques personnes attaquées; elle ne respecte aucune classe de la société. Les professeurs les étudiants, les membres du conseil municipal, les officiers de police, les imprimeurs, tout le monde s'en ressent; elle faiblit dans le nord de l'Ecosse. Jusqu'ici Dumfries Hare et Galloway ont été ménagés. La moitié de la population de Maidstone a des rhumes, et beaucoup de personnes ont éprouvé un malaise semblable à celui qui suivit en 1814 les neiges abondantes. Les symptômes sont en général plus désagréables que dangereux. »

Depuis quinze jours, la métropole et ses environs ont beaucoup souffert. A Woolwich, parmi les soldats de l'artillerie royale, du génie, des sapeurs et les mineurs, et parmi ses hommes qui remplacent les soldats en service actif en Espagne, de 40 à 50 par jour ont été reçus à l'hôpital militaire, et plusieurs ont succombé à une inflammation aiguë des poumons. Les trois régimens de la garde à pied, et ceux qui font le service à la tour Saint-James et à Windsor, ont eu de nombreux malades. Hier les églises, d'ordinaire remplies, étaient presque désertes: les uns étaient retenus par la maladie, d'autres y avaient succombé; les membres du clergé en ont fait la remarque à haute voix.

Hier, dans l'après-midi, le chiffre des inhumations dans les divers cimetières a été presque aussi considérable que celui des décès, au plus fort de l'intensité du choléra en 1832 et 1833. Dans le cimetière de St.-Pancrace, il a été enterré dans la semaine soixante-huit personnes, et de l'autre côté de l'eau, les inhumations ont été encore plus nombreuses. Il y a maintenant plus de 800 hommes à la police incapables de remplir leurs fonctions. La plupart se ressentent aujourd'hui de la rigueur du froid pendant les nuits où ils ont fait le service. Une remarque a été faite; c'est que la plupart des personnes atteintes de l'épidémie en 1834 sont respectées par la grippe. Nous regrettons d'annoncer que, d'après tous nos renseignements, la période de décroissement de la maladie n'est pas encore arrivée. Soixante quatre pen-

naires, dans l'hôpital de Greenwich, ont succombé à ce mal. Dimanche, on a enterré dans le cimetière de Bermondsey un ouvrier, sa femme et leurs trois enfans, enlevés par l'influenza. »

FRANCE. — PARIS, 21 JANVIER.

D'après les renseignemens qui nous parviennent, l'état-major de l'armée expéditionnaire de Constantine doit être ainsi composé :

Commandant en chef, M. le duc d'Orléans; major-général, le lieutenant-général Schramm; 1^{re} division, le lieutenant-général Dauremont, 2^e division, le lieutenant-général Achard; 3^e division, le lieutenant-général Bugeaud; commandant de la cavalerie, le général Marbot; commandant les brigades, les généraux Trezel, Rullière, Darocheret, Perreux, etc.

Commandant l'artillerie, le lieutenant-général Gourgaud; commandant le génie, le maréchal-de-camp Lamy.

Le *Courrier français* annonce la prochaine arrivée à Toulon de Jussouf-Bey, mandé en France par le gouvernement.

Hier, à neuf heures du soir, la grande députation de la chambre des députés, chargée de présenter au roi l'adresse en réponse au discours du trône, a été reçue par S. M.

M. Calmon, vice président de la chambre, a donné lecture de cette adresse en l'absence de M. Dupin, qui est indisposé.

Le roi a répondu :

« Messieurs les députés, il me tardait de vous exprimer de nouveau combien mon cœur est pénétré de tous les sentimens dont vous m'avez entouré dans ces momens de douloureux souvenir, où la Providence a détourné les dangers que ma famille a si souvent partagés avec moi. Je reçois avec reconnaissance l'espoir que vous me donnez que la France désormais préservée de nouvelles révolutions, le sera également de ses odieuses tentatives dont vous avez si bien défini et les causes et le but. »

« Oui, messieurs, fort du concours persévérant que depuis six ans j'ai constamment reçu de vous, forts de l'appui de cette irrésistible volonté nationale qui m'a appelé au trône, et mes fils après moi, pour conserver intact l'ordre de choses actuellement établi, et les institutions que nous avons tous juré de défendre et de maintenir, nous parviendrons à écarter de notre patrie les maux dont elle a tant souffert, et nous lui assurerons une longue et paisible jouissance de tous les biens qu'elle possède aujourd'hui. »

La réponse de S. M. a été accueillie par le cri de vive le roi!

Un grand nombre de députés s'étaient joints à la grande députation.

M. Gasparin avait donné sa démission de ministre de l'intérieur; il vient de la retirer par suite des difficultés qui se sont élevées sur la présentation de son successeur. On a pas su se décider entre MM. Morimer, de Rémusat et Rambuteau. Il paraît d'ailleurs que l'événement de Strasbourg a paru rendre inopportune toute modification de cabinet.

grades plus ou moins élevés des parens, tous ces enfans dont il se disait le père; et, trouvant dans sa mémoire reconnaissante de ces expressions qui vibraient si long-temps dans les cœurs, il disait à l'une : — Votre père était avec moi au passage de Saint-Bernard; il se battait depuis douze heures quand je lui dis de se retirer: il me répondit : — C'est impossible, j'ai perdu une jambe. Soyez bonne comme il est brave. A l'autre, il disait : — Réjouissez-vous, ma fille, votre père a été nommé colonel sur le champ de bataille. A d'autres souvent il ne disait rien; mais il les pressait sur son cœur, et il pleurait.

Parmi les jeunes élèves venues à Ecouen de tous les climats, pour aller représenter plus tard la gloire de la France dans leur patrie, il en était trois dont l'attachement était si profond qu'on le citait comme un modèle, même dans une institution où, je l'ai dit, l'émulation n'atteignait jamais aux limites de l'envie et où le succès des uns étaient le bonheur des autres; et quels succès! ses prix annuels étaient proclamés par le grand chancelier de France, et les couronnes de laurier étaient posées sur la tête des élèves par l'impératrice, la femme de Napoléon! Ces trois élèves se nommaient: Marie, Clarisse et Hortense. Marie était la fille d'un pauvre sous-lieutenant, qui avait perdu la vue par suite d'un coup de feu dans les campagnes du Rhin; Clarisse était la fille d'un de ces généraux que la guerre avait enrichis et auxquels Napoléon avait donné des principautés; en attendant mieux; et Hortense, la troisième amie, était encore d'une plus illustre naissance.

Je ne sais si les trois amies étaient les meilleures élèves de madame Campan, mais elles marchaient d'un pas si égal dans leurs études, qu'aux distributions des prix on, était toujours sûr d'entendre prononcer leurs trois noms à la suite, par le grand chan-

celier, et de les voir toutes trois se lever pour recevoir la même récompense.

Seulement, tandis que la foule des mères applaudissait, tandis que des mains de généraux couvertes de cicatrices saluaient Clarisse et Hortense, les filles de leurs camarades, il y avait dans un coin une mère qui n'applaudissait pas. Comment l'aurait-elle pu? Ses mains étaient sur ses yeux. C'était la mère de Marie, la femme du pauvre sous-lieutenant, blessé d'un coup de feu pendant les campagnes du Rhin.

Des années s'écoulaient, et l'intimité des trois jeunes pensionnaires ne s'affaiblissait pas; mais elle fut soumise un jour à une rude épreuve, à une de ces épreuves dont la pensée remplit les yeux de larmes. Il fallut se séparer! De trois ne rester plus que deux! Qu'allait devenir celle qui parlait? Que deviendraient les deux autres amies? Plus de plaisirs aux récréations désirées, sous les tilleuls d'Ecouen, le soir, quand le vent parlait de Paris, la grande ville, et se parfumait de l'odeur résineuse des bois de Chantilly. Il fut ver sé bien des larmes entre ces tourelles, derrière ces murs couverts de lierre, et auprès de cette chapelle d'Ecouen.

Celle des trois amies qui quittait les deux autres, c'était Marie; sa mère étant morte, le sous-lieutenant aveugle avait besoin de sa fille pour soutien et pour compagne.

Promettons-nous, dit Clarisse, la fille du général, — celle qui bientôt allait aussi quitter Ecouen, mais pour paraître dans le monde le plus brillant, — jurons nous, quoi qu'il nous arrive dans notre vie, de nous trouver dans dix ans, à dater d'aujourd'hui, à la grille des Tuileries.

— Oui, s'écria Hortense, je te le jure, Clarisse; je te le jure, Marie, dans dix ans, je serai à la grille des Tuileries. Y seras-tu, Marie?

« La *Camaraderie* ou la *Courte échelle*, comédie en cinq actes, de M. Scribe, a été jouée hier, pour la première fois, au Théâtre-Français. Le succès n'a point été contesté, toutefois on trouve, même parmi les camarades, l'ouvrage faible, très spirituel, mais peu dramatique. La *Camaraderie* a été jouée avec beaucoup d'ensemble par les comédiens français, chez qui l'on ne trouve plus de talens hors ligne, mais qui ont conservé seuls les bonnes traditions de la vieille école. »

Mme. la marquise de Dampierre, qui partagea avec Mme la duchesse de Berry la captivité de Blaye, vient de mourir dans sa terre de Plassas (Charente-inférieure).

Le conseil général de la Banque vient de solliciter et d'obtenir la croix de la légion-d'honneur pour M. Bouron, pour sa résistance courageuse lors du vol dont nous avons parlé dernièrement. Le conseil général a fait valoir, avec le service éminent que venait de recevoir la fortune de la Banque; ceux que M. Bouron a rendus précédemment dans la marine impériale, où il a servi pendant 12 ans, et où il a eu la cuisse cassée.

Des lettres de Perpignan annoncent que le maréchal Clausel était attendu le 15 à Port-Vendres, et le 16 à Perpignan.

M. le général-marquis de Lameth, député sous l'empire, vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-un ans. Ainsi que les trois cadets, il avait fait la guerre d'Amérique. Successivement colonel des régimens d'Auvergne, de la Couronne, il commandait les gardes nationales de la Picardie qui s'honorèrent lors du débarquement des Anglais sur nos Côtes du Nord. Les deux jeunes fils issus du mariage de M. Lameth avec Mlle. de Latour du Pin, ont donné leur vie à la patrie; il en laisse un de son union avec Mlle. de Choiseul, et une fille, la comtesse de Riencourt.

Dans l'habitation où il s'était retiré en Picardie, où, pendant plusieurs siècles, ses pères venaient achever leur vie guerrière, en se recommandant encore à l'estime par leur généreuse humanité, M. de Lameth les a sans cesse imités; aussi ce qui reste en mourant lui est offert, lui assure le souvenir; la foule des campagnes unit ses regrets et ses larmes à ceux d'une épouse honorée de ses enfans de sa famille. (Débats.)

Mme. la marquise de Dampierre, qui partagea avec Mme la duchesse de Berry la captivité de Blaye, vient de mourir dans sa terre de Plassas (Charente-inférieure).

La *Camaraderie* ou la *Courte échelle*, comédie en cinq actes, de M. Scribe, a été jouée hier, pour la première fois, au Théâtre-Français. Le succès n'a point été contesté, toutefois on trouve, même parmi les camarades, l'ouvrage faible, très spirituel, mais peu dramatique. La *Camaraderie* a été jouée avec beaucoup d'ensemble par les comédiens français, chez qui l'on ne trouve plus de talens hors ligne, mais qui ont conservé seuls les bonnes traditions de la vieille école.

Mme. la marquise de Dampierre, qui partagea avec Mme la duchesse de Berry la captivité de Blaye, vient de mourir dans sa terre de Plassas (Charente-inférieure).

Le conseil général de la Banque vient de solliciter et d'obtenir la croix de la légion-d'honneur pour M. Bouron, pour sa résistance courageuse lors du vol dont nous avons parlé dernièrement. Le conseil général a fait valoir, avec le service éminent que venait de recevoir la fortune de la Banque; ceux que M. Bouron a rendus précédemment dans la marine impériale, où il a servi pendant 12 ans, et où il a eu la cuisse cassée.

Des lettres de Perpignan annoncent que le maréchal Clausel était attendu le 15 à Port-Vendres, et le 16 à Perpignan.

LES TROIS AMIES D'ECOUEN

Il vous arrivera peut-être de passer sur une route du nord qui traverse Saint-Denis. Sur cette route, si vous apercevez à votre gauche des tourelles d'ardoises, des murs couverts de lierre, une chapelle dont les rayons du soleil colorent les vitraux, saluez, je vous prie, la vieille chapelle et les vieilles tours : — C'est le château d'Ecouen, Ecouen que recommandent à notre souvenir deux grandes renommées, l'une, des temps passés, l'autre, de nos jours; Montmorency, l'immortel capitaine, et madame Campan, la noble institutrice.

En attendant que l'âge vous rende digne d'admirer les actions du héros qui a habité cette demeure, rappelons un épisode qui s'y rattache, et dans lequel se retrouve l'affection que madame Campan avait su établir entre ses élèves, et dont la source décollait de sa haute intelligence et de la perfection de son cœur.

A Ecouen il régnait entre les pensionnaires de la Légion-d'Honneur une amitié universelle. Cette amitié était si vive et si pure qu'elle effaçait les inégalités de la naissance. Vous savez que l'institution d'Ecouen avait été fondée par l'empereur Napoléon en faveur des filles de ses plus braves soldats, de ceux qui, en échange de leur sang répandu pour leur pays, avaient reçu une croix sur la poitrine. Quoique ces jeunes filles fussent toutes des rameaux d'un arbre vénérable, toutes n'appartenaient pas à des familles d'une égale illustration militaire. Plus fortunées que la renommée des pères, l'amitié des enfans ne connaissait pas de différence. La fille du lieutenant appelait du doux nom de sœur la fille du général; l'héritière d'un maréchal de France avait pour confidente de ses ambitions d'étude, l'orpheline d'un simple soldat tué à Wagram.

Napoléon encourageait cette égalité. Quand il allait à Ecouen, et il s'y rendait souvent, il saluait, avec respect, sans distinction pour les

Dans la séance du 20 janvier, la chambre a voté sur l'ensemble de l'adresse.

Le nombre des votans était de 399, la majorité de 200. Boules blanches, 242; boules noires, 157. Par conséquent, l'adresse a été adoptée à une majorité de 85 voix.

AFFAIRE DE STRASBOURG.

Dans l'audience du 18 de la cour d'assises de Strasbourg, après la clôture des débats. M. le président a fait le résumé qui a duré une heure. Le nombre des questions auxquelles le jury a été appelé à répondre était de 24. Il s'est retiré dans la salle des délibérations à 11 heures. En ce moment les cris: *Acquittez les! acquittez les!* se sont fait entendre dans l'auditoire.

Au bout de vingt-minutes de délibération le jury est entré dans la salle, et au milieu d'un profond silence le chef du jury a répondu.

Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, la réponse du jury est NON sur toutes les questions qui lui ont été posées.

En conséquence de ce verdict le président a ordonné que les accusés soient remis en liberté.

Les cris de *vive le jury!* ont éclaté dans la salle lorsque le verdict a été prononcé et répété par la foule qui entourait la cour et les abords du Palais-de-Justice.

A propos de l'acquiescement du 18 janvier, le *Courrier du Bas-Rhin* donne les réflexions suivantes:

« Les personnes des accusés avaient disparu de cette cause; la plupart d'entre eux avaient avoué le délit qui leur était imputé; ils étaient notoirement coupables devant la loi et si la procédure avait été régulière, si, en l'absence du prince, un jugement régulier eût été possible, nul doute qu'ils eussent été condamnés.

« Ainsi le jury ne les a pas et ne peut pas les avoir déclarés non coupable pour avoir commis un attentat dont ils faisaient l'aveu; il les a acquittés parce que les formes de la justice, le principe sacré de l'égalité n'avaient pas été respectés à leur égard: aucune manifestation de sympathie personnelle n'a pu dès lors s'adresser à eux d'une manière convenable, car c'eût été fêter la révolte à main armée, célébrer l'insurrection: et que deviendrait alors l'ordre et la liberté? Comment un gouvernement quelconque serait-il possible?

Bulletin de la bourse de Paris, du 21. — La hausse n'a pas fait aujourd'hui de nouveaux progrès comme on paraissait s'y attendre généralement. Il s'est fait très-peu d'affaires; le vote de l'adresse n'a point eu d'influence sur le cours, car l'effet en avait été escompté d'avance.

Il y a eu également stagnation complète sur toutes les valeurs étrangères en général. Les fonds espagnols ont peu varié et étaient assez généralement offerts.

Il y a eu hier un assez grand nombre de primes engagées pour fin prochain, et, suivant toute apparence, la spéculation se ramènera vers cette époque; mais maintenant d'ici à la liquidation, à moins de circonstances imprévues, les cours de la rente éprouveront peu d'oscillations. L'abondance du numéraire qui a lieu à chaque fin de mois, fait ordinairement présager de la hausse pour ces époques.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

La dame Catherine C... a fait citer le sieur L... devant M. le juge de paix de 2^e arrondissement, à fin de paiement d'une somme de 62 fr. 50 c. qu'elle lui a avancée en diverses fois.

Le défendeur se présente et explique la cause en ces termes:

« Tel que vous me voyez, mon juge de paix, je suis ancien sergent-major au 134^e de ligne, et de plus maître d'armes de la compagnie, pour vous servir, si j'en étais capable. Rentré dans mes foyers, avec une petite pension et la croix, je me suis fait homme de lettres, c'est-à-dire, écrivain-rédacteur. Parmi mes nombreuses clientes, se trouvait Madame Catherine, ici présente, cuisinière chez un baron, elle me chargea de la rédaction de ses mémoires de fournitures, et je puis vous assurer que je m'en acquittai comme si j'étais encore fourrier ou sergent-major. N'y a pas d'affront.

« Mais voilà-t-il pas qu'insensiblement la particulière se mit à me faire des avances... quoi! moi, qui ne suis pas un conscrit, et qui me connais un peu dans ces affaires-là, je ne tardai pas à m'en apercevoir; mais à dire la vérité, cela ne me chassait pas; pourtant à la fin des fins, je me laissai enlâmer, et puis... voilà. D'autant plus que Mme. Catherine faisait très-bien les choses; tantôt c'était un déjeuner dans la rue Montorgueil, tantôt un dîner à Romainville, et toujours elle qui régala, sans compter les cuisses de dinde et les

— En doutes-tu, Hortense? En doutes-tu, Clarisse?

— Georges, dit Hortense à un des jardiniers d'Ecouen qui se trouvait là, soyez témoin de ce serment: — Moi Hortense, Clarisse et Marie, nous nous jurons de nous réunir dans dix ans, à pareil jour, pareille heure, à six heures du soir, à la grille des Tuileries.

Et Marie quitta Ecouen.

Trois mois après, Clarisse en sortit et se maria. Un an ne s'était pas écoulé depuis le départ de Clarisse, qu'on retirait Hortense de l'institution de Madame Campan; son éducation était saine. Dix ans! dix ans passent vite dans le monde, et surtout quand on est heureuse comme Clarisse était appelée à l'être. On parlait du luxe de sa maison, de la distinction de ses manières; enfin elle se lança avec tant de pompe à la suite de son mari, un des plus riches banquiers de l'Europe, que bientôt on la perdit de vue. Si dix ans sont un jour dans la vie d'une femme heureuse, que sont-ils pour une grande dame comme le fut Hortense, qui avait plus que de l'or, qui avait des titres et ne voyait rien au-dessus d'elle? Quant à la pauvre Marie, elle n'avait ni équipage, ni maison, comme Clarisse et Hortense; elle n'avait sans doute qu'un père à consoler et à conduire au soleil, qu'aiment tant ceux qui ne peuvent plus le voir.

Enfin huit ans s'écoulèrent, neuf ans; vint la dixième année, le jour convenu, le jour solennel où les trois amies d'Ecouen avaient promis de se rencontrer à la grille des Tuileries, quels qu'eussent été les événements de leur vie. Ce jour tombait un dimanche; on était en automne; les Tuileries étaient dorées de leurs feuilles qui commençaient à jaunir; c'était comme toujours, derrière les grilles de beaux arbres; derrière les arbres des statues; à travers les arbres et les statues, des jets d'eau; à gauche le château; au fond le dôme d'or des Invalides. Plaçons-nous à la grille des Tuileries, et attendons; voici l'heure. Six heures moins dix minutes; personne encore

morceaux de pâté de foie gras qu'elle m'apportait dans son cabas, de chez ses mères.

« Ça m'a ennuyé. Je l'ai jetée en l'air un beau jour; et voilà-t-il pas à présent qu'elle vient me réclamer l'argent qu'elle a dépensé dans les parties que nous avons faites ensemble. Ah bien! par exemple! c'est une plaisanterie, une mauvaise plaisanterie.

La cuisinière Catherine repousse énergiquement les allégations du sergent-major écrivain-rédacteur, et soutient que la somme qu'elle réclame provient d'un prêt qu'elle lui a fait.

M. le juge de paix, attendu que la créance n'est pas justifiée, déclare Catherine non recevable, et la condamne aux dépens. « Je savais bien que cela finirait comme ça, » dit en retroussant sa moustache, le troupier satisfait.

BELGIQUE.

Lloyd Bruzellois, 22 janvier (trois heures). — On a fait peu d'affaires. Les obligations Ardoins restent 25 papier au comptant 24 7/8 argent. Elles sont plus recherchées à fin courant 24 7/8 argent. Actions de la Société Générale 730 papier, émission de Paris, fait 1555, restent à ce prix papier. Aucune transaction dans les autres valeurs indigènes.

Amsterdam, 20 janvier. — Dette active 2 1/2 p. c. 53 1/16 54 1/16 53 1/16, 5 p. c. 101 5/8 3/4, billets de chance 23 1/16 23, syndicat 94 3/4, société de commerce 180 182 1/4 180 1/2, Ardoins pièces de 85 liv. 25 1/4 5/8 9/16, liv. 25 1/16, différée 9 3/16 1/4, passive 7 1/2 1/16 5/8, russes 104, brésiliens 86.

Londres, 20 janvier (4 heures). — Les consolidés ont ouvert ce matin à 90 1/4, ils ont eu quelques fluctuations entre 90 3/8 et 1/2 et restent à présent de 90 1/4 à 90 1/8. Les espagnols ont fléchi et restent à 26 1/2 3/8. Consolidés 90 à 1/8, belges 102 1/4 à 1/2, hollandais 2 1/2 p. c. 54 1/4, idem 5 p. c. 103 3/8 à 3/8, espagnols active au comptant 26 3/8 1/2 3/8 1/2 à 3/8, au 31 courant 26 1/2 5/8 3/8 5/8 à 3/8, coupons 46, 47 1/2, passive 7 7/8 à 5/8, différée 12 1/2, portugais 5 p. c. 50 1/4 à 50, idem 3 p. c. 32 1/8 à 32, brésiliens 86 1/2.

La chambre des représentants a continué aujourd'hui la discussion du budget de la justice et en a adopté plusieurs articles. Sur la proposition même du ministre, le chiffre de 100,000 fr. demandé pour le palais de la cour de cassation a été ajourné, et dans l'intervalle il se mettra en rapport avec la députation provinciale et avec le conseil communal pour voir si on ne pourrait pas construire un palais où seraient réunis tous les corps judiciaires.

L'article relatif au transport des prisonniers a donné occasion à M. Legrelle de signaler un abus auquel il importe de porter un prompt remède. Un individu qui se trouvait à Anvers et dont les papiers n'étaient pas en règle, fut mandé à Bruxelles par M. François, et l'ordre fut donné de l'y faire conduire par les transports ordinaires. Il en est résulté que cet individu a été obligé de rester 5 jours entiers dans la prison de Malines, pour attendre que son transfert à Bruxelles pût avoir lieu par la gendarmerie.

L'honorable membre a fait remarquer tout ce qu'il y avait d'injuste et de révoltant à retenir en prison pendant aussi longtemps un homme qui n'a rien autre à se reprocher que d'avoir un passeport irrégulier. Le ministre a annoncé que des améliorations seraient incessamment introduites dans ce service.

A l'occasion du chapitre relatif aux établissements de bienfaisance, M. A. Rodenbach s'est élevé contre le taux usuraire de l'intérêt des monts-de-piété qui perçoivent 15, 20 et même 25 p. c. Il a exprimé le désir que cet intérêt fût réduit à 7 p. c. au plus. Il a émis le vœu que ses paroles puissent avoir de l'écho auprès des conseils communaux qui, d'après la loi, sont appelés à faire les règlements des monts-de-piété.

Au commencement de la séance M. de Puydt a déposé sur le bureau son rapport sur le projet de loi relatif à l'organisation de l'école militaire, et sur sa proposition la chambre a décidé qu'elle discuterait ce rapport en même temps que le budget de la guerre.

Tous les journaux ont parlé du cheval de M. Laurence qui en trois quarts d'heure a fait le trajet de Bruxelles à Anvers. Ce cheval, qui s'appelait *Billy*, n'existe plus. C'est une très grande perte pour son propriétaire; mais il doit, assurément, se l'imputer. On raconte qu'au lieu de laisser reposer son coursier à Anvers pendant quelques jours, M. Laurence

six heures moins cinq minutes! personne encore. Il n'y a donc pas d'amitié sur la terre! Six heures moins une minute: et personnel personne! Six heures.

Une voiture à quatre chevaux arrive, s'arrête; des chevaux anglais, de l'or sur les roues: la portière s'ouvre. Une femme très-jeune encore descend, et regarde de tous côtés, elle est belle, elle est somptueusement parée; on se presse à la grille des Tuileries pour l'admirer.

Cette dame c'est Marie, la pauvre Marie, la fille du lieutenant devenu aveugle à la suite d'un coup de feu dans la campagne du Rhin. Comment était-elle si riche? Voici: l'empire s'était écroulé; la restauration avait rendu aux parents de Marie tous les biens dont la révolution les avait privés. Je vous ai dit que dix ans se passaient vite; l'empire de Napoléon était passé avec eux. Mais tandis que Marie cherchait encore autour d'elle, vêtue d'une robe modeste, dans une tenue dont la propriété ne cachait pas la misère, une femme la salue avec respect et s'approche d'elle avec indécision. — Marie est dans les bras de Clarisse.

Clarisse, la fille du général, la riche Clarisse, était ruinée et ruinée depuis longtemps. A la suite de funestes opérations de banque, son mari avait fait faillite, et était parti pour l'étranger.

Tu me raconteras ton histoire à mon hôtel, interrompit Marie: tu ne me quitteras plus; redeviens mon amie; j'étais pauvre à Ecouen et tu m'aimais; je suis riche à mon tour, ne sois pas plus fière que moi; accepte l'égalité d'Ecouen. Clarisse allait monter dans la voiture de Marie. Tout-à-coup les deux amies se regardent.

— Et Hortense?

— Et Hortense?

— Tu sais ce qu'elle fut? Dit Marie en soupirant,

l'a fait revenir ici trop tôt. Le pari gagné par *Billy* est une des choses les plus extraordinaires que l'on ait fait faire à un cheval; car, on compte 5 postes 3/4 de Bruxelles à Anvers. Si l'on ajoute que la route était verglassée et que le cheval n'était pas ferré à glace, on trouvera qu'il y a du fantastique dans la rapidité de cette course. *Billy* était d'un très-mauvais caractère, excessivement chatouilleux. Jamais on n'avait pu parvenir à lui passer l'éponge ou la brosse le long des cuisses intérieurement.

LIÈGE, LE 23 JANVIER.

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 21 janvier. — Absents: MM. Bellefroid, Hanquet (indisposé) et Lefebvre.

Voici la correspondance dont le M. le bourgmestre présente l'analyse.

1. Demande du sieur Jean Joseph Jaminet tendante à obtenir la place de secondant vacante à l'école du Sud.

2. Le sieur Diendoné Thomas demande la place de commissaire adjoint au quartier du Sud.

3. Desirée Declinède demande la place de secondante à l'école de filles du Sud.

4. Réclamation des employés de l'administration communale contre plusieurs dispositions du règlement arrêté pour la caisse de retraite.

5. Arrêté de la députation du conseil provincial en date du 17 janvier courant, qui fixe à 4 1/2 le nombre des centimes additionnels à percevoir en 1837 sur le principal de la contribution personnelle pour l'amortissement et le paiement des intérêts de l'emprunt des pillages.

6. Le sieur Deloncin demande la place de commissaire adjoint au quartier du Sud.

7. Décision de M. le ministre des finances en date du 16 janvier courant par laquelle M. le directeur de l'enregistrement et des domaines est autorisé à faire restituer à la ville de Liège les droits proportionnels d'enregistrement et de transcription qui ont été perçus sur différentes acquisitions d'immeubles qu'elle a été autorisée à faire pour cause d'utilité publique. — Ces droits s'élèvent à la somme de frs. 20,984 75.

8. Requête adressée à la députation provinciale par les vigneron de Solesin, Ougrée, Tilleur et Jemeppe, par laquelle ils réclament contre la taxe sur le vin indigène qui a été fixée par le conseil communal à un taux différent pour le vin provenant des vignobles de Liège et celui qui est récolté dans des autres communes.

On aborde les objets portés à l'ordre du jour:

1. Proposition de plusieurs habitants de la Boverie pour des échanges de terrain à faire avec la ville.

M. Lambinon, rapporteur, conclut à leur adoption, attendu que c'est dans l'intérêt de la régularisation et de l'alignement de cette rue, et demande que le conseil adopte les propositions de la dame veuve Stoumont et de M. Scronx, au prix de 8 francs le mètre carré et autorise le collège à traiter sur le même pied avec d'autres propriétaires, à la charge par les particuliers de clore leurs propriétés par un grillage dont le collège déterminera la forme.

La ville ne paierait que 2 fr. 10 c. les terrains qu'elle donnera en échange.

2. Demande de majoration de subsides faite par l'Institut des Sourds-Muets.

M. Jamme en donne lecture. — Des renseignements ultérieurs sur les ressources et les dépenses de cet établissement seront demandés, et présentés au conseil dans l'une des prochaines séances.

3. Demande de la dame veuve de Geradon de réunir une parcelle de 3 mètres 80 centimètres, appartenant à la ville, à un terrain dont elle est propriétaire et situé aux abords du Pont des Arches, pour vendre l'un et l'autre en un seul lot, au profit commun de cette dame et de la ville.

M. Lambinon rend compte de cette proposition; il conclut à son rejet, parce qu'on ne doit pas écarter la concurrence de M. Franco, à laquelle les 3 mètres appartenant à la ville peuvent être très-utiles.

MM. Fleussu, Forgeur, Lion et Closset appuient au contraire la demande de Mme. veuve Geradon, en ce que la réunion des deux parcelles, formant 33 mètres, offrent plus de chances et plus de bénéfice pour la ville que la vente de 3 mètres.

On met aux voix la question suivante:

Les conclusions du rapport sont-elles adoptées?

Adopté — 15 pour l'affirmative et 6 pour la négative.

Le terrain dont il s'agit sera mis en adjudication publique, conformément à une résolution déjà prise.

4. Rapport de la commission du contentieux sur le point de savoir si l'on peut faire une masse des revenus de toutes les fabriques de la ville.

— Tu sais ce qu'elle est? ajouta Clarisse en laissant tomber une larme.

Dans l'espace de dix ans, la pauvre Marie était devenue riche; l'opulente Clarisse manquait du nécessaire, et Hortense pleurait un long exil en Allemagne.

Ne vous appelez-vous pas Marie?

Ne vous appelez-vous pas Clarisse?

Celui qui adressait cette question à Clarisse et à Marie, c'était le jardinier Georges, témoin du serment des trois amies, le soir de la séparation à Ecouen.

— Ceci est pour vous, dit Georges, et ceci pour vous.

Et Georges disparut.

Les deux amies ouvrirent chacun la petite boîte que l'ancien jardinier d'Ecouen leur avait remise. Dans la première boîte se trouvait la moitié de la couronne d'Hortense, ancienne reine de Hollande et belle-sœur de Napoléon, et dans l'autre boîte l'autre moitié. (*Presse.*)

Voici ce que dit la *Presse* d'un nouveau quadrille très en vogue dans les bals de Paris:

Le quadrille des *Huguenots* est d'un effet merveilleux, rien de plus fantastique; les lumières de la salle palissent et font place à une clarté rougeâtre qui veut imiter un incendie, et c'est alors un étrange spectacle que ces figures joyeuses, que ces déguisements de toutes couleurs, de toutes grâces, se dessinant dans ces lueurs funèbres. Tous ces fantômes bruyants, démons de joie et de folie, s'ébranlent par colonnes, s'élancent par tourterelles, et tout cela tourne, tourne, roule, roule, s'avance, s'avance, se presse, se pousse, se heurte, se choque, recule, revient, passe, repasse toujours, toujours et toujours, et jamais ne s'arrête, et le tocsin sonne, le tam tam retentit, et l'orchestre est implacable, il hâte la mesure, il ne laisse pas le temps de respirer, et la fusillade est parfaitement imitée; et l'on entend des cris, des plaintes et des rires; vous voyez bien que l'on s'amuse toujours à Paris.

M. Dethier a la parole; il constate que le système proposé par M. Lion et fondé sur quelques textes de loi, aurait beaucoup d'avantage, mais les dispositions législatives et notamment le décret du 30 décembre 1869, institue une fabrique pour chaque église et donne à la commune l'obligation de venir à leurs secours; les ressources de chacune d'elles doivent être examinées séparément. Il conclut à ce que le collège des bourgmestre et échevins vérifie les budgets des fabriques, budgets que ces dernières doivent adresser chaque année.

M. Lion demande la parole; il cite quelques textes de loi à l'appui de son opinion, et demande qu'une pétition soit adressée à la chambre des représentants pour qu'on change la législation sur la matière.

Après quelques arguments présentés par M. Forgeur, l'ajournement est prononcé par 12 voix contre 9.

Ensuite de cette résolution, on ajourne la demande de subside de la fabrique de Saint-Antoine, pour la réparation des toits de son église.

5. Approbation du devis et plans modifiés pour améliorations aux bâtiments de l'hospice des Orphelins.

M. Lambinon rend compte de ces modifications, desquelles il résultera une majoration de dépenses pour les hospices, mais cela ne nuira nullement au service journalier.

Ajourné jusqu'à la production du cahier des charges.

6. Demande de trois employés des taxes municipales, tendante à obtenir le 3^e tiers du produit d'une saisie nocturne opérée par eux à charge du sieur Discry, commissionnaire.

M. Closset expose l'objet de cette requête. Le 3^e tiers réclamé appartient au bureau de bienfaisance; le rapporteur demande qu'il soit accordé une somme équivalente sur les fonds des saisies nocturnes, portés au budget de 1836.

On met aux voix les conclusions de M. Closset.

Elles sont rejetées par tous les membres moins trois.

7. Modification à la résolution prise avec la famille Bellefroid relativement à la suppression de la rue des Béguines.

M. Lambinon fait admettre cette modification, qui concerne la fermeture par une porte de l'impasse rue des Béguines. — Adopté.

Nous apprenons que M. Constant, membre du conseil communal de notre ville, vient d'être nommé échevin, en remplacement de M. Scroux.

— Le sieur Bertrand (Charles), ancien auditeur militaire adjoint, et avocat à Liège, est nommé auditeur militaire temporaire près le conseil de guerre de la 2^{me} division de l'armée, en remplacement du sieur Nickmiller, appelé à d'autres fonctions.

— M. Viellevoie directeur de notre école de peinture, vient d'être nommé membre du conseil de l'Académie de peinture d'Anvers.

— Le gouvernement vient d'accorder à notre jeune compatriote, M. Simonis, la jouissance du local des Augustins à Bruxelles, où l'habile sculpteur vient d'établir son atelier.

— M. le ministre de l'intérieur a annoncé à la chambre, dans la séance du 19, que dans cette session ou dans la session prochaine au plus tard, il sera présenté un nouveau projet de loi sur l'organisation de la garde civique.

— Le projet de loi pour le maintien définitif de la loi du 22 février 1835, concernant la libre importation des mécaniques et ustensiles de construction inconnus en Belgique, vient d'être imprimé et distribué avec l'exposé de motifs à l'appui.

— MM. les commissaires belges et hollandais, chargés des opérations qui doivent précéder la construction de la digue intérieure dans le polder de Lillo, se sont réunis à Mersum. On espère que l'arrangement final est conclu aujourd'hui.

— Ainsi qu'il est facile de le comprendre, le *Journal de Francfort*, placé directement sous l'influence russe, traite de brouillons et de trouble-fêtes les députés qui ont adopté l'amendement de M. Odilon Barrot sur la nationalité polonaise.

— Une nouvelle société industrielle vient d'être établie à Bruxelles, sous le titre de *Société en commandite d'Ebenisterie Belge, et sous la raison sociale de Hévinckx et Ce.*

— Un mécanicien vient, dit-on, d'inventer une nouvelle presse pour la fabrication des huiles. La force d'un seul homme; appliquée à cette machine, lui ferait parcourir une distance de 16 centimètres en 30 secondes et exercerait une pression de 200,000 kilog. Voilà ce qu'on rapporte.

— Dans son discours à l'Académie, qui vient d'être imprimé, M. Cornelissen, de Gand, restitue à la Belgique l'invention de l'éclairage au gaz, découvert par le professeur Minklers, de l'ancienne université de Louvain.

— On lit dans un journal de cette ville :

La semaine dernière a eu lieu, à la salle de la Société Philharmonique de Herve, un concert vocal et instrumental; ce concert, un des plus brillants qu'on ait donnés à Herve, a été exécuté avec une précision et un ensemble vraiment surprenant. M. Edouard Renkin, de Herve, s'y est fait entendre dans un concerto de Mayseder, et c'est la première fois depuis son retour de Vienne en Autriche. Au dire des amateurs qui l'ont entendu à plusieurs reprises à Liège, avant son départ, il s'est encore beaucoup perfectionné à Vienne, et maintenant il peut être placé à juste titre au rang des premiers violonistes.

— Les accidents dont les ouvriers de fabrique sont victimes se multiplient; mercredi, à Grivegnée, une ouvrière a été écrasée contre une machine dite *brisoir à laine*, et le même jour, à Gand, un ouvrier de MM. de Smet frères a eu la jambe broyée dans un engrenage. Malgré la gravité de ces accidents il n'y a d'autres moyens de les prévenir que de les porter à la connaissance des ouvriers et de continuer à leur recommander la plus grande prudence dans leurs mouvements autour de ces terribles machines dont ils ne sont victimes que par défaut d'attention.

— Le tribunal correctionnel de Mons s'est occupé le 17 de l'affaire des désordres commis par des officiers.

M. Corbisier, substitut-procureur du roi, expose qu'il ne

s'agit pas des désordres qui ont eu lieu pendant la nuit du 15 septembre, mais des scènes qui les ont précédés, des coups qui ont été portés et des injures proférées dans l'après-dînée. On procède à l'audition des témoins.

M. Monnier : J'ai entendu ces messieurs traiter les Montois de canailles, l'un d'eux courut après un enfant et le frappa. Je lui dis que je lui conseillais de rester tranquille, qu'il trouverait à qui parler, là-dessus ils m'empoignèrent, l'un d'eux me donna un soufflet, puis ils me saisirent à trois et m'entraînèrent. Un d'eux me dit : mais je suis de Mons, et je lui répondis : dans ce cas je commence à croire qu'il y a eu effet des canailles à Mons.

Plusieurs autres témoins confirment cette déposition en ce qui concerne les propos tenus par les accusés.

Après M. le procureur du roi, M^e Forgeur, de Liège, qui s'est rendu à Mons pour défendre les prévenus, a la parole : Il rejette sur le sieur Monnier la cause accidentelle de la scène qui a eu lieu le 18 à Mons; M. Montan a déjà expié, dit-il, ces torts involontaires; ces messieurs se rendaient en gaieté chez A. Piérart : quelques enfants les insultèrent, M. Perrin est de Mons, il n'a eu l'intention que de se plaindre des enfants; et, pour cette seule observation, faite sans aigreur, ils ont failli être victimes de l'exaspération inconsidérément soulevée; M^e Forgeur dit, qu'en somme, aucune déposition n'inculpe les prévenus, qui n'auront à regretter que le désagrément d'avoir comparu devant un tribunal de repression.

Le tribunal se retire pour délibérer et prononce, quelques instans après, un jugement qui acquitte les prévenus.

— Les fayenciers et potiers du Luxembourg pétitionnent pour obtenir protection contre les Anglais.

— On pétitionne à Arlon pour interdire aux marchands étrangers, c'est-à-dire des autres villes, le droit d'exposer à la foire.

— La garnison d'Anvers doit, dit-on, être renforcée d'un régiment de ligne qui serait caserné à la citadelle.

— Suivant une lettre de la Havane du 3 décembre dernier, les cafés ont éprouvé une baisse sensible par suite de l'abondance des arrivages de l'intérieur. Le sucre aussi était en baisse.

— Instruit par la lecture des journaux, de l'usage qui permet en Angleterre aux marins de vendre leurs femmes, un individu de Schwanden (canton de Glaris) s'est avisé de vendre la sienne à un sien ami du Linthal, pour 5 écus et 11 livres de lain. Le paiement effectué, l'acquéreur voulut se saisir de son acquisition et la conduire dans son village; mais la femme qui avait pris tout cela pour une plaisanterie, voyant que l'affaire prenait un tour sérieux, se fâcha, quitta son mari et se réfugia chez son père. L'affaire a été dénoncée aux autorités; mais comme dès lors les époux se sont réconciliés, elles auront sans doute la sagesse de la laisser là.

POSTES RURALES.

Le service de la poste rurale fait naître des réclamations de diverses natures : on se plaint tout à la fois de sa lenteur, de ses irrégularités et de l'élevation du prix des ports de lettres. Voici quelques faits qui sont parvenus à notre connaissance et qui prouvent que cette partie du service public a besoin d'améliorations notables.

Plusieurs de nos abonnés nous signalent des retards dans l'arrivée de ce journal, qui leur est cependant expédié avec exactitude. L'un d'eux, entr'autres, habitant le canton de Waremmé, nous apprend que les journaux de Liège n'y parviennent souvent que trois ou quatre jours après leur publication, tandis qu'autrefois, on les recevait d'ordinaire le lendemain de cette même publication.

Nous avons vu une lettre mise à la poste, à Chênée, le 2 de ce mois, et cette lettre n'est parvenue à sa destination à Liège que le 4. Le port a coûté cependant vingt centimes. — Une autre lettre mise à la poste le 1^{er} janvier, n'était point parvenue à sa destination (à Villers-Evêque) le 5 à midi.

Une réclamation insérée dans un journal de Liège, fait connaître quelques autres faits de la nature de ceux dont nous venons de parler et qui prouvent mieux encore les vices de l'organisation de la poste rurale. Autrefois une lettre écrite de Hamoir, à cinq heures du matin, parvenait à Tifl, vers huit heures, et dans la même journée on pouvait recevoir à Hamoir la réponse à la lettre susdite. Aujourd'hui ces communications demandent *Cinq ou six jours* seulement! — La raison de ces retards est dans les détours dans les longs circuits que l'on fait faire aux facteurs de la poste rurale. Ainsi pour rester dans l'exemple dont nous venons de parler, une lettre écrite de Hamoir et adressée à Tifl, va d'abord à Stavelot; de là à Spa; de cette dernière ville à Liège; de Liège à Chantfontaine, où elle restera jusqu'à ce que le messager vienne relever les lettres pour Tifl.

Ce ne sont point là les seuls faits que nous pourrions citer; mais nous en avons dit assez pour prouver à l'administration qu'il est nécessaire d'apporter remède aux vices de l'état actuel de choses. Si l'on ne s'en occupe avec promptitude, l'établissement de la poste rurale, qui promettait tant d'avantages, n'aurait pour résultat, il faut le dire, que de paralyser les moyens de correspondances préférables, sous plusieurs rapports, qui existaient précédemment.

Nous pensons qu'il serait nécessaire, lorsqu'on avisera aux moyens d'améliorer le service de la poste rurale, de consulter avec soin les autorités locales, qui, à raison de leur position, peuvent donner les plus utiles renseignements.

Avant de terminer, nous devons dire que ce n'est point seulement dans la province de Liège que le service de la poste rurale donne lieu à ces réclamations : elles sont bien plus vives encore dans la province du Brabant et dans celle du Luxembourg.

Erratum. — Dans l'article *spectacle*, inséré dans notre dernier n^o; ligne 33^e lisez *chaux fiscal*, au lieu de *trio final*.

STATISTIQUE.

Un journal de cette ville, *l'Espoir*, donne le tableau suivant, de la fabrication des armes, dans notre ville, pendant l'année 1836, comparé à celui de l'année précédente.

	1835	1836
Fusils et de luxe et de commerce.		
à un coup.	100,488	152,044
Fusils de luxe à deux coups.	24,337	24,846
Fusils dits <i>Bords</i> .	7,129	8,438
Pistolets d'argen par paires.	15,537	22,086
Pistolets de poche par paires.	49,488	70,314
Fusils de munition, mousquets, etc.	74,608	71,651
Total général,	271,587	349,379

Différence en plus pour 1836 77,792

Le même journal fait au sujet de ces chiffres les observations suivantes :

« Il n'y a eu diminution dans la production sur 1835 que pour les armes de munition, mousquets et mousquetons. Mais on sent que cette diminution, qui n'est que de 2,957 fusils de guerre est plus que compensée par l'augmentation énorme de 77,792 armes de toutes espèces.

« La fabrication totale de 1836 est évaluée à sept millions de fr.

— Le relevé de la population de Tournai à la fin de 1836 porte 23,544 âmes.

— Dans le courant de 1836, il y a eu à Gand 3187 naissances, 663 mariages, et 2343 décès.

— Les taxes municipales de Bruxelles ont produit, pendant l'exercice 1836, plus de 2,350,000 fr.

Les déficits accumulés de la ville à la fin de l'exercice 1837 s'éleveront à 2,449,000 fr.

— Le budget de la ville de Mons vient d'être publié; il s'élève en recettes ordinaires et extraordinaires à 449,127 francs 67 cent., et en dépenses de toute nature à 447,794 francs 78 cent.

— Les ventes de café, effectuées par la société de commerce des Pays-Bas, à Rotterdam et à Amsterdam, pendant ces trois dernières années, ont donné les résultats suivants :

1834	16,261,520 kil.	—	23,408,534 fr. 38 c.
1835	23,406,735 "		34,319,031 "
1836	29,485,995 "		40,166,937 "

LOI COMMUNALE. — INTERPRÉTATION.

On a soumis au ministre de l'intérieur la question suivante relative aux art. 9 et 11 de la loi communale :

« Dans une commune qui ne compte pas plus de 25 électeurs payant le cens, l'un d'eux venant à mourir, avant la révision annuelle de la liste, on demande si les électeurs restans peuvent procéder à l'élection d'un conseiller avant cette révision. »

Par une circulaire du 9 de ce mois, M. le ministre de l'intérieur fait savoir aux gouverneurs de province qu'il pense que cette question doit être résolue affirmativement. Il ne peut y avoir doute à cet égard dans le cas du premier § de l'article 20 de la même loi; or si les électeurs restans sont habiles, aux termes de ce §, pour procéder au renouvellement de la moitié du conseil, il doit en être de même, à plus forte raison, quand il ne s'agit que de la nomination d'un seul conseiller. D'ailleurs, il est évident, dit le ministre, que la règle établie à l'art. 9 ne se rapporte qu'à l'époque de la formation ou de la révision des listes électorales.

A son tour M. le gouverneur du Brabant a mis cette circulaire sous les yeux de ses administrés.

On lit la lettre suivante dans plusieurs journaux :

Monsieur le rédacteur, des hommes injustes et méchants, auxquels je n'ai jamais fait de mal, veulent pour des motifs à moi connus, porter un coup mortel à ma réputation. Je suis accusé de m'être approprié une lettre qui ne m'était pas adressée. Mais fort du témoignage de ma conscience, j'attends avec calme le résultat de l'enquête qui sera faite à cet égard.

Veuillez, monsieur le rédacteur, avoir la bienveillance de donner une place à ces lignes dans le prochain numéro de votre estimable journal, et agréer, etc.

Le capitaine, MOLESINI SAUTEL.

Bruxelles, le 19 janvier 1837.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui lundi 23 janvier, la troisième représentation de DON JUAN d'AUTRICHE, drame en cinq actes. — LE NOUVEAU SÉIGNEUR, opéra en un acte.

Demain mardi 24, l'ECLAIR, opéra.

L'administration, dans le but d'être agréable à MM. les abonnés et amateurs de spectacle, vient de traiter avec M. Bernard-Léon, premier comique du théâtre royal de Bruxelles, pour trois représentations, la première aura lieu jeudi prochain, 26 janvier.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 21 JANVIER.

Naissances : 3 garçons.

Décès : 2 filles, 1 homme, 2 femmes, savoir : Jacques Eyraud âgé de 72 ans, menuisier, rue Hocheporte, veuf de Catherine Dubois. — A. M. E. U. Detrixhe, âgée de 86 ans, couturière, rue Vert-Bois. — M. A. Laprelle, âgée de 78 ans, journalière, rue Petite Nas saruc, veuve de Gérard Duchateau.

ANNONCES.

UN FABRICANT DE QUINCAILLERIE de cette ville, ayant beaucoup de connaissances, voulant agrandir ses affaires, désirerait trouver un ASSOCIÉ.
S'adresser n° 1015, derrière l'Hôtel de Ville. 106

UN BON OUVRIER CHAUDRONNIER, célibataire, connaissant la partie des pompes, peut s'adresser à Hocheporte, n° 790. 53

P^b. FINCOEUR,

A l'honneur d'informer le public, que leur MAGASIN de PIERRES ET MARBRES, ci-devant au rivage des Croisiers, est transféré au quai d'Avroy, n° 649, qu'il est très bien assorti en pierres et marbres de toutes qualités et qu'ils se chargent du transport en ville de leurs marchandises; le tout à un prix très modéré. 56

ADMINISTRATION
DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

VENTE DE MATERIAUX.

SAMEDI 28 janvier courant, à 9 heures du matin, à l'ancienne CASERNE DU PONT MAGHIN, le receveur des domaines vendra une QUANTITÉ DE MATERIAUX provenant de démolition, consistant principalement en montants et linteaux de chassis de portes et fenêtres, chassis de croisées en chêne avec vitres et ferrures, poutres en chêne, poutrelles, cadres, piliers, et cordons en pierre de taille, chevrons, etc, etc. ARGENT COMPTANT.

A VENDRE

UNE BELLE ET SPACIEUSE MAISON, SISE A LIÈGE, RUE HORS-CHATEAU, n. 478, connue ci-devant sous le nom de l'hôtel de la cour de Londres, ayant porte cochère.

Cette maison en fort bon état, est appropriée à la location de divers quartiers qui produisent un revenu considérable.

A vendre également UN BEAU PIANO.
S'adresser au notaire GILKINET, à Liège. 108

A VENDRE LA MOITIÉ INDIVISE

DANS TROIS BELLES MAISONS, SISES A LIÈGE, RUE ROYALE,

Portant les n. 923, 924, 925.
S'adresser au notaire GILKINET, à Liège. 107

VENTE DE BOIS SCIÉS ET VERNES

A AHIN.

Le 31 JANVIER 1837, 11 heures du matin, dans le chantier du sieur Paschal Stassart, à Ahin, on VENDRA à l'enchère :

UNE FORTE PARTIE DE BOIS SCIÉS,

Consistant en planches, quartiers doubles et simples et feuilletés de 6 à 20 pieds de longueur, en partie de 4 à 5 ans de sciage; horrons, marches, posselets, 15 à 20 mille pieds de terrasses et wères; le tout en chêne.
Planches et lattes de bois blanc, 1000 pieds de vernes.
A CREDIT, et à la recette du notaire LOUMAYE. 105

PROVINCE DE LIÈGE.

TRAVAUX PUBLICS.

AVIS.

Mercredi 8 février 1837, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à une nouvelle adjudication publique, par soumission et aux enchères, des travaux à faire pour l'abaissement d'une partie de l'embranchement de Battice à Theux, à l'endroit dit la Grappe, à l'entrée de Hodimont, du côté de Dison.

On peut prendre connaissance du plan et du devis à l'hôtel du gouvernement à Liège, et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Liège, le 20 janvier 1837.

PASTILLES DE VICHY.

2 fr. la boîte, 1 fr. la demi-boîte.

Ces Pastilles, timbrées du mot VICHY, ne se vendent qu'en boîtes, portant la signature des fermiers et le cachet de l'établissement thermal de Vichy. Elles excitent l'appétit, facilitent la digestion et neutralisent les aigreurs de l'estomac. Leur efficacité est aussi reconnue contre la pierre et la gravelle. (Voir l'instruction sur chaque boîte.) Chez MM. les pharmaciens suivants:

Vanhinsberg, à Bruxelles; Van Campen, à Anvers (rue Kipdorp); LEBOUTTE, rue du Pont-d'Avroy, à Liège; Des-à Bruges; Deckmin, à Gand.

BOUGIES DIAPHANES.

On vient de recevoir chez Gillon-Nossent, rue du Pont d'Ile, n. 32, un assortiment complet de BOUGIES DIAPHANES, première qualité, ainsi que de bougies en cire. On les vend au plus juste prix.

SIROP PECTORAL FORTIFIANT DU DOCTEUR CHAUMONNOT.

UNE MEDAILLE D'OR

A été accordée à l'auteur.

Il guérit promptement les rhumes, coqueluche, l'asthme, les catarrhes, les inflammations de poitrine, les irritations d'estomac, et les palpitations du cœur. Il calme aussi les affections nerveuses. 5 fr. la bouteille, 2 fr. 50 la 1/2 bout. Dépôts chez MM. Decat, n° 9 rue des Pierres, à Bruxelles; Obosenski, rue Tirlemont, à Louvain; Leboutte, rue du Pont-d'Avroy, n° 552, à Liège; Frans Debast, à Gand; Jourdain, à Namur; Fysson Vanoutrive, à Ypres; Vanmiert, à Mons; Smout, à Malines; Dobbelaère, à Courtrai, tous pharmaciens. 597

PILULES ECOSSAISES

D'ANDERSON,

AUTORISÉES PAR S. M. BRITANNIQUE,

CONNUES DEPUIS PLUS DE CENT ANS, CONTRE LES MALADIES LES PLUS DANGEREUSES.

Ces pilules, dont l'efficacité est reconnue généralement partout, restaurent et fortifient l'estomac, donnent de l'appétit, purgent la bile et les glaires, dissipent l'acreté des humeurs, fondent les obstructions, guérissent les étourdissements et les migraines et font disparaître toutes les douleurs du bas ventre; enfin elles purgent doucement, sans causer ni douleurs ni tranchées; tuent les vers, rendent facile la digestion, n'empêchent pas de vaquer à ses affaires habituelles et peuvent être prises dans toutes saisons et à toutes les époques de la journée, sans jamais incommoder.

Prix : 1 fr. 60 cent. la boîte avec une instruction plus détaillée.

Au dépôt chez M. DAVREUX, pharmacien, place du Marché, n. 9, à Liège, où l'on trouve aussi les PASTILLES pectorales au baume de Tolu, de HAYWARD.

EAU BALSAMIQUE ET SPIRITUEUSE

DE M. BOTOT,

Approuvée par la Faculté de médecine de Paris.

Cette Eau est composée de simples et aromates bien choisis; elle a la vertu de fortifier les gencives, de raffermir les dents, de les entretenir blanches, saines, d'en arrêter les douleurs et d'en fixer la carie; elle a aussi la propriété de rendre la bouche fraîche, de communiquer à l'haleine une odeur suave, et de ne se corrompre jamais.

Chaque bouteille est accompagnée d'un imprimé contenant la manière de s'en servir, pour la toilette.

Les personnes qui ont la bouche pâteuse, mauvaise ou échauffée, qui sont sujettes à la pituite, aux fluxions et aux maux de dents, qui ont les gencives pâles, molles, fongueuses, livides, saignantes, gonflées, douloureuses; celles enfin qui ont les dents décharnées et quelques dispositions au vice scorbutique ou qui auraient été dans la triste nécessité de faire usage de mercure, se trouveront fort bien de l'usage de cette eau; il en sera de même des femmes enceintes, elles les garantira du mal de dents et du gonflement des gencives, auxquelles elles sont sujettes. Cette eau est fortifiante et d'un usage très-agréable pour le bain.

LE SEUL DEPOT pour Liège, est chez GILLON NOSSENT, rue du Pont d'Ile, n° 32.

La réputation dont jouit l'Eau Balsamique de M. BOTOT, ayant donné lieu à des contrefaçons, M. BOTOT, pour en empêcher les effets, a fait graver sur ses bouteilles les mots EAU DE BOTOT, et sa signature est apposée sur l'étiquette de chaque bouteille.

Liège, le 4 janvier 1837,

Le gouverneur de la province de Liège, aux collèges des bourgmestre et échevins.

Messieurs, la légation de Belgique à Paris, appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères, sur la nécessité de faire connaître les désagréments auxquels s'exposent les personnes qui voyagent en France, munies de papiers irréguliers.

Beaucoup d'ouvriers se rendent fréquemment à Paris, porteurs d'un simple certificat délivré par l'autorité communale.

Cette pièce dépourvue de tout caractère d'authenticité ne peut être admise aux visa de la légation belge à Paris, visa exigé par la police française; de là nombre de difficultés et d'embarras dont il est important de prévenir le retour.

En conséquence je vous invite, messieurs, à avertir vos administrés des désagréments auxquels s'exposent ceux qui voyagent en France sans passeport régulier, et à leur rappeler la marche qu'ils ont à suivre pour en obtenir, lorsqu'ils veulent sortir du royaume et voyager en sûreté.

(Signé) baron VANDENSTEEN.

Pour copie conforme,

Le secrétaire communal de Liège,

DEMANY.

VILLE DE LIÈGE.

POLICE : — Passeports.

Le collège des bourgmestre et échevins, porte à la connaissance des habitants, la circulaire suivante de M. le gouverneur de cette province, relative aux passeports nécessaires pour voyager en sûreté, et rappelle que ces passeports sont délivrés, soit par l'administration communale s'il s'agit de voyager dans l'intérieur du royaume, soit au gouvernement provincial dans le cas de voyage à l'étranger.

A l'Hôtel de Ville, le 17 janvier 1837.

Le bourgmestre, Louis JAMME.

Par le collège, le secrétaire DEMANY.

VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestre et échevins, invite la dame Thérèse Dejean ou ses héritiers, à se présenter à l'Hôtel-de-Ville (secrétariat), pour recevoir communication d'une affaire qui les concerne.

A l'Hôtel-de-Ville, le 19 janvier 1837.

AVIS DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE.

Les nommés Déom, Henri-Joseph, et Gubbels, Pierre Jean, sont invités à se présenter le plus tôt possible au bureau militaire de la régence de Liège, à l'Hôtel-de-Ville, pour affaire administrative qui les intéresse.

Liège, le 20 janvier 1837.

LIBRAIRIE ANCIENNE

DE

M. L. ET A. POLAIN,

RUE ST. GANGULPHE, N° 658.

EN VENTE :

ESQUISSES HISTORIQUES

DE L'ANCIEN PAYS DE LIÈGE,

PAR

M. L. POLAIN,

Conservateur des Archives de la Province.

Bruxelles, Haumann, etc., 1837. 1 vol. in 8, de près de 300 pages.

Prix : 2 frs. 50 centimes.

BOURSES.

PARIS, LE 21 JANVIER.

Cinq pour cent . . .	109 15	Esp. D. diff. s. int.	12 0/0
Trois pour cent . . .	80 95	D. pas. s. int.	7 3/8
Act. de la B. de Fr.	2355 00	Belg. Empr. 1832	102 7/8
Nap. Cert. Falc.	98 90	Banque de Belg.	1322 5/8
Esp. Ardoin 1834.	27 0/0		

LONDRES, LE 20 JANVIER.

3 ^o consolidés . . .	90 1/8	Espagne. Cortés . . .	26 3/8
Bel. em. 1832 C. D.	102 1/2	Différées	12 1/2
Holl. Dette active.	54 1/4	Passives	7 5/8
Portugais, 5 p. c.	50 0/0	Russie	000 0/0
Id. 3 p. c.	32 0/0	Bésil. Empr. 1834.	86 1/2

AMSTERDAM, LE 20 JANVIER.

Holl. Dette active.	101 3/4	Inscr. au gr. livre.	66 7/8
Dito 2 1/2	53 45/16	Certif. à Amst.	95 1/2
Différée	0 0/0	Pologne. L. n. 300f.	120 0/0
Billet de change.	23 0/0	Lots de Rd. 50 f.	113 1/4
Syndic. d'amort.	94 3/4	Espagne. E. Ard.	25 9/16
3 1/2	78 3/8	Dito grd	25 5/16
Soc. de comm. P.-B.	180 1/2	Dette différ. anc.	9 1/4
nouvelle.	000 0/0	" nouv.	12 0/0
Russie, H. et C. 5	404 0/0	" passive.	7 5/8
" 4829, 5	104 1/8	Autriche. Métal. 5.	100 1/4

ANVERS, LE 21 JANVIER.

ANVERS. Det. activ.	105 0/0	NAPLES. Cert. Falc.	92 1/2
" Det. différ.	44 0/0	ÉTAT-RO. Lev. 1832.	100 3/4
Emp. de 48 mill.	100 5/8	" à An. 1834.	99 1/4
HOLL. Dette active.	00		
Rente remboursab.	97 1/4		
AUTRICHE. Métall.	100 3/4		
Lots de fl. 100.	000		
" de fl. 250.	422 0/0		
" de fl. 500.	714		
Poloc. Lots fl. 300.	119 1/2		
" fl. 500.	140 1/2		
BÉSIL. E. à L. 1834	85 5/8		
ESPAG. Empr. 1834.	25		
D. dif. 1834.	0 0/0		
Dit. p. 1834.	0 0/0		
Dette diff.	9 1/2		

CHANGES.

Amst., c. jours . . .	3/8 9/16 p	P
Rotterdam, idem . .	0/0 1/16 p	P
Paris, idem	1/8 p.	P
" 2 mois	0/0 1/16 p.	P
Lond. p ^r Estr. c. j.	39 1/2	P
" 2 mois	00 0/0	P
Ham. p ^r 40 Hb. c. j.	00 0/0	P
" 2 mois	00 0/0	P
Bruxelles et Gand.	0/0 p. c.	P

DU 22.

Par suite de la baisse à Londres, on a été très-faible ici en fond d'Espagne.

Ardoin ouvert 24 1/4 3/8 et reste 24 1/2 cours.

On a fait peu d'affaires.

LLOYD BRUXELLOIS, LE 22 JANVIER. (2 heures du soir.)

BELGE de 24 mill.	100 1/2	P Act. Ougrée	118 0/0
Empr. de 30 mill.	92 7/8	" S. Longcham	106 0/0
ESPAGNE. Ardoin . .	24 7/8	" Chemin-de-fer	95 0/0
" fin courant.	24 7/8	" S. de Venues.	000 0/0
" Prime à t m.	27 0/0	" Bat. à v. Any.	00 0/0
" Passive	00 0/0	" St. Léonard.	112 1/4
" Différée	00 0/0	" Chatelineau.	145 1/2
		" S. Verreries.	140 0/0
		" Gaz de résine	96 0/0
		" Raffinerie	120 0/0
		" V. Charleroy	000 0/0
		" H.-F. L'Esp.	000
		" Brasseries	103 1/2
		" Librairie H.	000 0/0
		" Typographie.	000 0/0
		" Tapis	113 0/0
		" F. de f. d'Oug	106 1/2
		" Mutualité	112 1/4
		" Suc et distil.	00 0/0
		" S. de Bruges.	104 1/2

VIENNE, LE 13 JANVIER.

Métalliques, 104 7/16. — Actions de la banque, 1572.

H. LIGNAC, Impr. du Journal, n° 622, rue du Pot d'Or, à Liège.